



LE COMBAT DES VICTIMES DU MERCURE

VALAIS Les propriétaires exigent plus de transparence. Ils s'inquiètent pour leur santé et la valeur des terrains pollués.

«C'est un dossier complexe, il n'est pas question de trouver les bons ou les méchants. Mais les victimes se sentent seules, sans suffisamment d'informations face à une communication catastrophique.» Hier à Viège (VS), le Groupe d'intérêt mercure et son coprésident, l'ex-conseiller d'Etat Thomas Burgener, souhaitaient dénoncer le manque de transparence dans le dossier. »

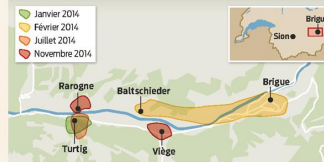


Iris Lugnbühl et Thomas Burgener, du Groupe d'intérêt mercure, dénoncent «une communication catastrophique».

« Je veux savoir si je peux laisser mes enfants sortir dans le jardin »

Iris Lugnbühl, propriétaire d'une parcelle contaminée

ZONES CONCERNÉES PAR DES DÉCOUVERTES DE PARCELLES POLLUÉES AU MERCURE



« Nous ne contestons pas les chiffres obtenus par les experts mandatés par la Lonza, mais la manière dont ils sont obtenus. Nous avons demandé le cahier des charges des analyses, cela nous a été refusé. Dans certains lieux, une toute petite partie a été analysée, dans d'autres on a fait la moyenne entre un point où on a trouvé du mercure et un autre où il n'y en avait pas. » Pour Iris Lugnbühl, propriétaire d'une parcelle contaminée, c'est aussi l'opacité des résultats transmis qui pose

problème. « Nous recevons un tableau avec des chiffres, sans savoir à quoi cela correspond ni comment les prélèvements ont été faits. » Les victimes ont deux inquiétudes: la valeur de leurs terrains et la santé. « Je veux savoir si je peux laisser mes enfants sortir dans le jardin. »

La Lonza se défend

Des analyses menées par l'Université de Zurich sont en cours sur les conséquences sanitaires. Pour la perte financière, un des points litigieux concerne les zones polluées mais pas suffisamment pour que la Lonza entre en matière sur une décontamination. « Ces parcelles sont inscrites au cadastre comme zones contaminées, ce qui baisse leur valeur », explique Thomas Burgener. Du côté de la Lonza, si on comprend l'inquiétude des personnes concernées, on nie toute volonté d'analy-

ses volontairement lacunaires. « Le cahier des charges des expertises a été développé selon les recommandations de l'Office fédéral de l'environnement, explique René Lattenbacher, responsable des sites contaminés à la Lonza. Il est ensuite soumis à l'Etat qui peut l'amender avant de le valider. Les résultats par zone lui sont ensuite envoyés et là encore, il peut les critiquer. Nous n'avons pas décidé unilatéralement de la manière de procéder. »

Pour les zones contaminées mais au-dessous des critères de contamination, un dédommagement financier n'est pas prévu. « S'il n'y a pas de danger, il n'y a pas de raison que nous entrons en matière. En revanche, la solution serait que ces zones ne soient pas inscrites au cadastre comme polluées. »

MELINA SCHRÖTER
melina.schroeter@lematin.ch